

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

19 SEPTEMBRE 2017

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle du conseil, le 19 septembre 2017 à 19h39.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | | | |
|----|------------------------|----|-------------------|
| 1. | | 4. | |
| 2. | Marcella Davis Gerrish | 5. | Claude Villeneuve |
| 3. | Guy Veillette | 6. | Poste vacant |

SONT ABSENT(S), Pauline Farrugia et Normand Jolicoeur

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur Michael Page, maire

EST AUSSI PRÉSENT, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Règlement 2017-604- Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux - Adoption
4. Règlement 2017-603 – Modification du règlement de zonage no. 01-432 – Nombre d'unités de logements – Adoption du second projet
5. Levée de l'assemblée

2017-09-19.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-09-19.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trente-quatre (34) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

Morgan Quinn

OBJETS

Foyer Connaught (mise aux normes obligée)

2017-09-19.03

**RÈGLEMENT 2017-604 - RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE
LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX - ADOPTION**

ATTENDU QUE le premier projet du règlement 2017-604 - Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2017;

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement 2017-604 - Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux soit adopté sans changement, avec dispense de lecture, une copie dudit règlement ayant été remise aux conseillers qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture conformément à la loi.

ADOPTÉE

2017-09-19.04

RÈGLEMENT 2017-603 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 01-432 – NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENTS – ADOPTION DU SECOND PROJET

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

19 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE le premier projet de règlement 2017-603 - Modification du règlement de zonage no. 01-432 été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 11 septembre 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue ce 19 septembre 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement d'amendement au règlement de zonage intitulé « Règlement n° 2017-603 amendant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley », soit adopté sans changement, avec dispense de lecture, une copie dudit règlement ayant été remise aux conseillers qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture conformément à la loi.

ADOPTÉE

2017-09-19.05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19H49, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page,
Maire

Daniel Décary
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.